



Domage ouvrage assignation heure par heure audience ratée

Par Towanda

Bonjour,

je suis en procès avec le constructeur de ma maison.

Mon avocat m'a conseillé de faire une déclaration de dommage ouvrage ce que j'ai fait.

L'assureur m'a proposé deux experts tous très mal notés sur internet pour leur manque d'indépendance et leur minimisation des problèmes systématiques.

J'ai récusé ces deux experts et je m'attendais à ce que le tribunal nomme en référé un troisième expert.

J'ai reçu la semaine dernière par huissier une assignation heure par heure du juge des référés. J'ai cru que c'était la procédure de désignation d'un expert par le tribunal. J'en ai parlé à mon avocat qui ne m'a pas répondu depuis étant en vacances. Le doc fait 60 pages et je n'y comprenais rien. J'ai demandé à l'huissier qui me l'a donné ce que c'était, réponse "je ne sais pas" et elle repartie s'occuper de son chien.

Résultat en cherchant à scanner ce document papier énorme aujourd'hui je me rends compte que c'était une assignation pour un procès avec une audience ce matin que j'ai ratée.

L'assureur propose au tribunal de choisir un expert parmi ceux que l'assureur veut et dont je ne veux pas.

J'ai demandé dès la réception du document comment contrer cela et mon avocat ne m'a pas répondu. Aujourd'hui je réalise que j'ai raté l'audience ce matin. Comment faire pour rattraper ça si c'est possible ? L'assignation me dit que je dois prendre un avocat sous 15 jours et je n'ai même pas eu le temps de faire ça en 5 jours d'ailleurs pourquoi une assignation heure par heure alors qu'il n'y a pas de péril ?

J'ai l'impression que l'assureur veut me forcer la main pour un expert à sa botte dans la rapidité par force.

Merci d'avance pour votre aide